N° 3425 — 9e Année — CINQ CENTIMES — Lundi 1er Novembre 1897

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs. — Un an 24 francs.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'ÉCHO DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas place de la Bourse, 10.

Téléphone

UNE LOI DE PROGRÈS

Nous caractériserons en quelques mots la loi sur les accidents du travail, votée par l'immense majorité de la Chambre. Nous l'examinerons un autre jour plus en détail. C'est certainement un progrès démocratique : c'est certainement une réforme d'équité républicaine et sociale.

Voilà ce que nous voulons dire pour l'instant. Et cette réforme a été adoptée par le bon accord de tous les républicains démocrates, radicaux, progressistes, modérés et même socialistes ! Ce résultat prouve que la Chambre pourrait parfaitement nous donner la plupart des améliorations économiques, budgétaires, administratives, sociales, que nous réclamons sans cesse, si elle obéissait plus souvent à une pensée d'union et de concorde !

Il s'agit de savoir maintenant si le Sénat votera la loi que la Chambre lui envoie. Nous voudrions espérer qu'il la votera des deux mains et sans retard. Nous ne dénions pas, nous n'avons jamais dénié au Sénat son droit d'amendement. *Mais il faut aboutir.*

Dans la circonstance actuelle, le ministre du commerce, M. Boucher, s'est trouvé d'accord avec M. Bourgeois, président de la Commission. M. Jaurès a joint son vote à celui de M. Deschanel. Nous ne voyons donc aucune raison pour laquelle l'assemblée du Luxembourg hésiterait un seul moment à voter la loi.

Nous ne disons pas qu'elle nous donne entière satisfaction, non ; mais elle vaut mieux que l'état de choses dont on se plaint si justement depuis vingt ans. Nous regrettons que le principe de l'arbitrage ne se trouve pas dans notre texte législatif. Nous regrettons que l'indemnité allouée aux ouvriers victimes des accidents parte seulement du quatrième jour.

On pense que si l'interruption de travail n'est que de quatre jours, les ouvriers se tireront aisément d'affaire. C'est un signe que l'accident est peu grave. Mais quatre jours de chomage sont quelquefois une gêne cruelle !

Nous aurions d'autres observations encore à présenter : nous les réservons toutes pour plus tard. Voilà une loi qui assure une indemnité, une pension aux ouvriers frappés dans leur travail, et qui met la dépense à la charge de l'entreprise, à la charge du patronat. Il ne faut pas mépriser une telle loi, malgré ses lacunes : il faut la mettre en pratique, en attendant *mieux*.

Le président de la commission, M. Bourgeois, a prononcé quelques paroles qui ont été approuvées par toute la Chambre. « Ne nous jetons pas à la tête, a-t-il dit, les épithètes de socialistes ou autres quand il s'agit, non pas de théories, non *pas de doctrines particulières*, mais d'améliorations pratiques à réaliser, nous sommes tous socialistes !... » On ne pouvait mieux dire.

Si nous étions, les uns et les autres, animés toujours de cet esprit là, — esprit de concorde, d'union et de patriotisme, — *nous accomplirions beaucoup d'excellentes choses* pour le pays et pour la République.

L'esprit de zizynies, de désunion, de rancune est le premier des fléaux dans une démocratie libre ! Si nous pouvions nous en guérir une bonne fois, nous n'aurions *rien à craindre des ennemis de la République* et de la liberté.

Hector DEPASSE.

LA

Réforme de l'instruction criminelle

Aussitôt après les conventions relatives aux services maritimes postaux dont l'examen a occupé hier vendredi, la Chambre discutera la proposition Constans, votée par le Sénat, qui a pour but de modifier sur divers points très importants le code d'instruction criminelle en matière de crimes et de délits. Depuis longtemps, cette grave question préoccupe l'opinion publique, mais jamais la solution attendue n'a présenté un aussi caractère d'urgence.

Les détentions arbitraires, les erreurs commises par les parquets se sont multipliées en ces derniers mois et la déplorable affaire du docteur Laporte venant brocher sur le tout a démontré que les magistrats instructeurs ont une tendance vraiment trop marquée à maintenir le accusés en prison préventive au-delà des limites nécessaires. La proposition Constant, qui a déjà reçu la sanction de la Chambre haute, sans corriger tous les abus, fait cependant disparaître les plus criants.

Elle a pour but de parer au plus pressé, et *c'est ce qui en fait le principal mérite*. Aux termes de cette proposition, tout accusé sura le droit de se faire assister de son avocat aux interrogatoires ou aux confrontations. Il ne pourra être interrogé ni confronté sans la présence de son défenseur qu'il renonce expressément à son droit. L'interdiction de communiquer, c'est-à-dire le secret, ne pourra être prolongé au delà de deux périodes de dix jours et, en aucun cas, ne s'appliquera au défenseur qui aura toujours le droit de voir librement son client.

Enfin, l'inculpé sera obligatoirement interrogé dans les vingt-quatre heures. En cas de *refus, d'absence ou d'empêchement*, dûment constaté du juge d'instruction, le prévenu sera interrogé sans retard par le président du tribunal ou par le juge que celui-ci désignera à défaut de quoi le procureur de la République ordonnera la mise en liberté immédiate. Telles sont les dispositions nouvelles adoptées par le Sénat qui en la circonstance, s'est montré très libéral. La commission nommée au Palais Bourbon, pour les examiner propose de les adopter sans modification et la Chambre se *rangera certainement* à cet avis. Elle aura fait ainsi une œuvre utile dont tout le monde lui saura gré.

T. H.

Le Marché du Travail anglais

La diminution de l'activité commerciale et industrielle, dans le Royaume-Uni, les grandes grèves, qui, à l'heure actuelle, portent un si grave préjudice aux affaires de l'Angleterre, donnent un intérêt tout particulier aux statistiques que publie le *Labour Gazette*, organe du *Labour Département*, sur l'état du marché du travail. On y trouve, en effet, la confirmation de tout ce que nous savons sur la crise qui sévit de l'autre côté de la *Manche*. *Les renseignements fournis par le Board of Trade*, sur le *mois de septembre*, sont empruntés à 2,039 communications émanées de 1,411 des patrons, 448 des *Trades Unions* et 180 provenant d'autres sources.

Il en ressort que le chômage, a grandi dans des proportions assez importantes, en général, mêmes pour les ouvriers des industries non affectées par la grève des mécaniciens. Ainsi, pour 143 *Trades Unions* comprenant 462,229 membres, le nombre des ouvriers sans ouvrage est de 20,228, soit 4,38 0/0 contre 3,55 0/0 à la *fin d'août. Pour le même mois de septembre, en* 1896, la proportion n'était que de 3,6 0/0 pour 140 *Trades Unions*. Il y a amélioration, toutefois, en comparaison de l'année dernière, dans l'industrie du fer et dans les charbonnages. La moyenne du travail a été, en effet, de 5,34 jours par semaine, en septembre de cette année, contre 4,89 jours par semaine en 1896.

Naturellement, nous ne pouvons parler des industries mécaniques et des constructions navales, trop directement engagées dans la grève *des mécaniciens, pour que les chiffres fournis* aient une réelle signification, relativement à l'état du marché du travail.

Parmi les industries les plus atteintes, il faut citer celle des chaussures, des confections de vêtements, du coton, dans toutes ses branches : sur 83,000 femmes et filles occupées dans les industries textiles, 62 0/0 seulement ont eu de l'ouvrage en septembre de cette année, contre 79 0/0 en 1896.

Parallèlement, les salaires ont eu plutôt une tendance à la baisse. Sur 36,200 personnes, pour qui il y a eu des changements à cet égard, il y a eu, en effet, 29,500 augmentations contre 12,700 diminutions.

Exemple à suivre

On mande de Rome :

Le gouvernement italien semble décidé à poursuivre sévèrement les ecclésiastiques qui n'observeront pas la neutralité recommandée par les circulaires ministérielles.

C'est ainsi qu'hier, en police correctionnelle, l'abbé Tintori, curé de Cardiana, près Padoue, a été condamné à cent francs d'amende et cinq jours de prison pour avoir laissé la Société de la Jeunesse, de sa paroisse, faire une manifestation dans l'église, sans autorisation. Les jeunes gens auraient crié à plusieurs reprises : Vive le Pape-roi !

Le président de la Société et le secrétaire de la *mairie ont été tous deux condamnés également* à cinq jours de prison.

Échos et Nouvelles

A Portsmouth, environ un millier de marchands des quatre saisons ont parcouru la ville pour protester contre la nouvelle loi qui interdit les cris dans les *rues*.

***

Une « Chambre syndicale des voyeux » existe à Berlin, ayant pour but « de rendre plus supportable la vie triste et monotone du voyage. » Homo soit qui « male » y pense.

***

Un évêque fervent de la pelade est l'évêque de Trapani en Italie, qui approche de ses 70 ans, et fait tous les jours, sa promenade à bicyclette autour de son palais.

***

Le comité de la société historique de l'Université impériale de St-Petersbourg se réunira en assemblée plénière le 17 novembre 1897 pour célébrer le centenaire de la naissance d'Auguste Comte, le fondateur du positivisme.

***

Depuis le départ du curé de Dunes-sur-Cuvia, en Italie, il y a un an, il n'y a eu aucun mariage, baptême et enterrement religieux. Les gueux deviennent seulement un prêtre est venu à la hâte baptiser les enfants nés dans l'année et est reparti.

***

Le bourreau de Vienne (Autriche), fait partie d'un club vélocipédique et pédestre formé, paraît-il. S'il arrive du puissant « une pelle » les bandes ne manqueront pas de se payer « sa tête ».

***

C'est Knoxville, dans le Tennessée, aux Etats-Unis qui est le pays où l'on se marie vieux. Le fait jusqu'à ce jour, M. William Seaton, âge de 101 ans, s'épousait Mme Croft, qui avait 101 printemps. Dans la même localité, le mois dernier, deux nègres se sont également marrés. Le fiancé avait 104 ans et la fiancée avait 97 ans bien sonnés.

***

Pour l'occupation en Crète, la France et la Russie ont dépensé chacune 3 millions ; l'Italie, 2 millions et demi ; l'Angleterre, 4 millions, l'Autriche et l'Allemagne, chacune 1 million.

***

On vient de faire don à la cathédrale de Clermont-Ferrand d'un vitrail en pierre transparente des carrières de Siberie, qui prend vers les rayons du soleil toutes les couleurs du prisme.

***

La civilisation allemande. — Un journaliste de Hamboerg ayant écrit qu'un fonctionnaire agit bien en se tirant par sur un individu qui venait de commettre un délit, le procureur de la République ordonnera la mise en liberté immédiate. Telles sont les dispositions nouvelles adoptées par le Sénat qui en la circonstance, s'est montré très libéral. La commission nommée au Palais Bourbon, pour les examiner propose de les adopter sans modification et la Chambre se *rangera certainement* à cet avis. Elle aura fait ainsi une œuvre utile dont tout le monde lui saura gré.

T. H.

Le Marché du Travail anglais

La diminution de l'activité commerciale et industrielle, dans le Royaume-Uni, les grandes grèves, qui, à l'heure actuelle, portent un si grave préjudice aux affaires de l'Angleterre, donnent un intérêt tout particulier aux statistiques que publie le *Labour Gazette*, organe du *Labour Département*, sur l'état du marché du travail. On y trouve, en effet, la confirmation de tout ce que nous savons sur la crise qui sévit de l'autre côté de la *Manche*. *Les renseignements fournis par le Board of Trade*, sur le *mois de septembre*, sont *empruntés* à 2,039 communications émanées de 1,411 des patrons, 448 des *Trades Unions* et 180 provenant d'autres sources.

Il en ressort que le chômage a grandi dans des proportions assez importantes, en général, mêmes pour les ouvriers des industries non affectées par la grève des mécaniciens. Ainsi, pour 143 *Trades Unions* comprenant 462,229 membres, le nombre des ouvriers sans ouvrage est de 20,228, soit 4,38 0/0 contre 3,55 0/0 à la *fin d'août. Pour le même mois de septembre, en* 1896, la proportion n'était que de 3,6 0/0 pour 140 *Trades Unions*. Il y a amélioration, toutefois, en comparaison de l'année dernière, dans l'industrie du fer et dans les charbonnages. La moyenne du travail a été, en effet, de 5,34 jours par semaine, en septembre de cette année, contre 4,89 jours par semaine en 1896.

Naturellement, nous ne pouvons parler des industries mécaniques et des constructions navales, trop directement engagées dans la grève *des mécaniciens, pour que les chiffres fournis* aient une réelle signification, relativement à l'état du marché du travail.

Parmi les industries les plus atteintes, il faut citer celle des chaussures, des confections de vêtements, du coton, dans toutes ses branches : sur 83,000 femmes et filles occupées dans les industries textiles, 62 0/0 seulement ont eu de l'ouvrage en septembre de cette année, contre 79 0/0 en 1896.

Parallèlement, les salaires ont eu plutôt une tendance à la baisse. Sur 36,200 personnes, pour qui il y a eu des changements à cet égard, il y a eu, en effet, 29,500 augmentations contre 12,700 diminutions.

AU JOUR LE JOUR

JOUR DES MORTS

Là-Bas

Là-bas, dans la paix du repos absolu, ils dorment les *os disjoints*, les tout petits que nous avons à peine connus, qui n'ont fait que passer parmi nous, fleurs fanées aussitôt qu'écloses, les tout petits, si vite et tant aimés des mères qui les ont conçus dans les bienheureuses douleurs du dédoublement de leur être ; les plus grands, moutts avant d'avoir quitté, ont été arrachés à notre tendresse, dont l'aurore s'est changée en crépuscule et qui nous ont laissé l'amertume des choses trop tôt brisées avant l'éclosion suprême des espérances permises.

« Les vieux qui, lentement se sont couchés au soir dans la sérénité totale de la mort : tous, les jeunes et les vieux, les frères et les sœurs, les bien-aimées, les chères et seules aimées, les petits enfants, fibres de nos fibres, âmes de nos âmes, parcelles éparses de notre être, dormant là-bas, côte à côte dans la terre qui les a absorbés et a fait des fleurs de leurs bouches mortes, de leurs âmes des parfums, ayant pris pour la pourpre de leurs corolles le carmin des lèvres et pour la blancheur de leurs pétales, la pâleur des pâles fiancées.

C'est bien le moins que nous leur consacrons un jour de souvenir pieux et de deuil, puisque, que les souvenirs atténués en nous — mais non éteints — par les exigences de la vie, se réveillent et que pendant quelques heures nous revoyions, tels que nous les avions connus autrefois les êtres chers qui nous rappellent notre jeunesse, nos premières joies, nos premières tendresses.

Nous revoyons, les uns l'enfant que nous avons connu à peine — orgueil d'un instant — l'enfant si pâle et si beau dont le visage déjà froid *ressemblait à de la neige délibérée dans un peu* de sang ; le cher petit qui a vécu deux ou trois jours et qui s'est éteint doucement, comme un oiseau qui replie son aile pour dormir. Puis, plus cruelles encore nous reviennent les heures d'infinies tristesses qui présidaient à l'agonie de nos autres morts ; nous revoyons un instant le dernier départ — si profond, profond comme l'infini, comme le néant — dont ils nous ont enveloppé et leur dernière étreinte dans laquelle ils ont mis tous leurs regrets, tout l'effroi de l'ombre.

Là-bas, dans la paix du repos absolu, les os *disjoints, ils dorment pour toujours, à jamais* : les petits enfants, les frères, les sœurs, les époux et les mères, les grands-pères et aïeules avant d'avoir aimé. Les cloches lentes tintent ; leurs sons pleurent sur la nature qui pleure ; les herbes défraîchies pendent inconsolablement, les arbres s'inclinent sous le poids de tristesses lourdes, les ruisseaux pleurent de toutes leurs ondes, et sur les tombes des ombres noires s'inclinent pendant que dans le lointain, lamentablement, toujours, sans cesse, sous un ciel gris et terne, les sons s'étalent, *meurent dans le* crépuscule, ce vaste linceul qui recouvre la terre *dans son manteau froid*. Et la terre sanglote, et cette nuit, plus que les autres nuits, est sombre ; il fait noir dans notre cœur.

Dig, ding, dong, dig, ding, dong, la cloche lente-
[ment
Sonne, dig, ding, dong, dig, et lamentablement
Résonne, dig, ding, dong ! Par larges ondes,
Comme autant d'oiseaux noirs, notes d'airain ailées,
Les sons courts bourdonnent heurtent nos cœurs
[meurtris
Et clament la douleur au fond de nos cœurs.
Il faut penser aux morts, vivants, quoiqu'il en coûte ;
Nous les avons quittés au tournant de la route
Que coupait brusquement l'horizon incertain.
Où sont-ils maintenant ? Dans le vide lointain
Qui leur fait entrevoir une terre promise ?
Est-il possible encor que leur âme gemisse
Alors qu'ils ont vers toute leur joie leurs yeux tournés
N'ont-ils pas le repos que leur doit le trépas ?
Car le rêve serait une étrange chimère
Qu'ils seraient emportés avec eux de la terre !
Ils souffriraient encore ; ils ne seraient pas morts
Tout entier ; les regrets gémiraient en leur corps ;
Leurs cœurs vouderaient le mieux, l'idéal toujours
[cher.
Libre plaisir de voir, de connaître *autre chose*,
Mais l'absolu bonheur est de ne rien vouloir
De ne plus rien sentir et de ne plus rien voir,
De s'abîmer, atome en l'immensité close
De ne même, clarté douteuse, à l'atmosphère.
Être en tout, n'être rien dans l'inconnu geant
N'est-ce pas s'évourer l'avant-goût du néant !
Ah ! vous pouvez dormir, morts, sous les dalles froi-
[des
Parmi les vers grouillants tendres vos membres
[roides
Dans la paix du repos. Et nous qui vous aimions
Nous soumes les vrais morts, car nous mais sou-
[venons
Et vous vivez en nous, de sorte que la tombe
Pour vous s'ouvre, et sur nous de tout son poids
[retombe !
Dig, ding, dong, dig, ding, dong, la cloche lentement
Sonne. Dig, ding, dong, dig, et lamentablement
Résonne. Dig, ding, dong. Par larges ondes
Comme autant d'oiseaux noirs, notes d'airain ailées
Les sons courts, lourdement heurtent nos cœurs
[meurtris,
Et clament la douleur, au fond de nos esprits.

. . . . . .

Mais demain l'aurore renaîtra et nous continuerons l'éternel recommencement, la vie immuable nous rappellera à nos devoirs, à nos affections, à l'espérance !

MAX.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique Spécial

Conseil des Ministres

Paris, 30 octobre. — Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Félix Faure.

La commission franco-anglaise

M. Hanotaux a informé le Conseil de l'ouverture des séances de la commission franco-anglaise, pour le délimitation des territoires de la boucle du Niger.

En Orient

M. Hanotaux a mis le Conseil au courant des négociations qui se poursuivent à Athènes et Constantinople, pour le règlement des affaires d'Orient.

La désaturation de l'alcool

M. Cochery a fait connaître que les travaux de la commission technique instituée au ministère des finances, permettraient de compléter le projet de loi sur la dénaturation de l'alcool et d'appliquer le bénéfice de la dénaturation à 3 fr. à tous les alcools dénaturés, y compris les alcools d'éclairage et de chauffage.

Le projet rectifié en ce sens sera distribué *dans une prochaine séance de la Chambre.*

Les octrois

M. Cochery a été autorisé à demander la mise à l'ordre du jour de la Chambre du projet de loi sur les octrois voté par le Sénat.

Les immeubles domaniaux

Enfin M. Cochery a fait signer un décret instituant une commission chargée de procéder à la révision des affectations d'immeubles domaniaux et de centraliser les études faites à ce sujet.

Le prochain Conseil

Les ministres ne se reuniront pas mardi prochain ; le Conseil aura lieu jeudi à l'Elysée.

Nouvelles parlementaires

A la Chambre

La commission des marchés fictifs

La commission des marchés fictifs s'est réunie cette après-midi à la Chambre.

Tout d'abord, une discussion s'est engagée, au cours de laquelle tous les membres ont exposé l'opinion de leur bureau respectif. Il en résulte que le sentiment presque général des bureaux est qu'il faut prendre des mesures pour *réprimer l'agiotage, le jeu, la spéculation malhonnête*, mais qu'il paraît difficile de déterminer *les moyens pratiques d'apporter un remède* à la situation et de définir exactement ce qu'est un marché fictif, ainsi que de faire la distinction entre les marchés à terme sérieux et les marchés fictifs.

A ce propos, le président de la commission, **M. Deon**, a rappelé l'enquête faite en 1894 par le ministre du commerce auprès des chambres de commerce sur le fonctionnement des marchés à terme. Ne conviendrait-il pas de s'y rapporter comme étude préparatoire ? La commission a *été de cet avis, et en conséquence*, **M. Deon** va demander au ministre du commerce communication officieuse des résultats de l'enquête faite en 1894, des réponses qu'elle a consignées et des documents qui s'y rapportent.

La commission réclamera, en outre, communication de la législation étrangère sur la matière.

Elle s'est prononcé contre une nouvelle consultation des chambres de commerce et s'en tiendra à l'enquête précédente, estimant que, comme il est urgent d'aboutir, une nouvelle consultation ajournerait indéfiniment ses travaux. *Mais, en attendant, elle, continuera à recevoir*, comme elle en a reçu déjà, les communications qui lui seront transmises par les chambres de commerce et les examinera de concert avec celles contenues dans l'enquête de 1894.

La commission a, de plus, décidé d'écarter tout ce qui concerne la bourse des valeurs ; elle s'occupera exclusivement des marchés fictifs *surtout de marchandises. Demain, elle* entendra M. Méline, président du conseil.

La commission s'est ensuite ajournée à jeudi.

Les outrages aux bonnes mœurs

La Commission des outrages aux bonnes mœurs a décidé d'adopter le projet voté par le Sénat concernant la répression des outrages aux bonnes mœurs, avec quelques modifications de détails sur lesquelles sera entendu le Garde des Sceaux.

M. d'Estournelles a été chargé du rapport.

La discussion du budget

Le rapport général de M. Krantz, sur le budget de 1898, ayant été distribué à domicile aux députés, ceux-ci pourront ainsi en prendre connaissance la semaine prochaine, et la discussion du budget pourrait commencer devant la Chambre le lundi 8 novembre.

L'habillement des réservistes

Chez M. Gauthier (de Clagny)

Paris, 30 octobre. — M. Gauthier (de Clagny) a adressé au ministre de la guerre de son intention de lui poser une question, à la tribune de la Chambre, sur l'habillement des réservistes.

L'honorable député de Seine-et-Oise a bien voulu développer ce matin, devant un de nos collaborateurs, les motifs de son intervention :

— C'est bien simple, lui a-t-il dit ; la presse s'est unanimement élevée, il y a peu de temps, contre la façon déplorable dont nos soldats sont habillés.

Déjà, après les grandes manœuvres du Nord, on avait constaté que l'uniforme de nos fantassins ne brillait pas précisément par l'élégance. Pour les réservistes, c'est bien pis, c'est par la satiété et l'usure que brille leur costume. On a pris l'habitude de leur donner des vêtements véritablement renonçants : les vestes, les dolmans mouraient la corde, sont déchirés et rapiécés. Quant aux képis, leur couleur est mangée par la poussière et la crasse.

Déjà, au point de vue hygiénique, il y a un sérieux danger, car des effets aussi usés peuvent engendrer des maladies de peau. Mais je veux envisager surtout le côté moral d'un tel état de choses. Ce n'est déjà pas un plaisir que de s'arracher à ses affaires, à ses travaux, pour aller faire vingt-huit jours. Il ne faut pas que l'affranchissement de cette dette à la patrie devienne un dégoût, il ne faut inspirer aux jeunes gens un véritable dégoût de l'armée que de leur faire revêtir, pour remplir un devoir sacré, des vêtements qui sont, pour eux et pour leurs *cadets*, un véritable objet de répulsion.

Le remède ? Ce n'est pas à moi de l'indiquer. Je ne suis pas le ministre de la guerre. Je sais que en 1891 la Chambre a voté des deux millions le service de l'habillement de l'armée, et ce peut-être là la cause du mal dont je me plains, bien qu'il existât avant cette époque. Mais si le général Billot trouve dans cette allocution de crédits les causes du mal, qu'il nous demande de l'argent, nous ne lui refuserons pas.

L'AFFAIRE DREYFUS

Déclarations de M. Scheurer

Ainsi que nous l'avons dit hier, M. Scheurer-Kestner est résolu à ne dérober à toute conversation avant d'avoir entretenu de cette affaire les ministres compétents. Toutefois, le *Figaro* publie le récit d'une conversation que l'honorable sénateur a eue avec un de ses amis :

— J'ai acquis, a-t-il dit à cet ami, l'entière conviction de l'innocence du capitaine Dreyfus. Le malheureux a été victime d'une épouvantable erreur judiciaire. Ce n'est pas à la légère, vous le pensez bien, ce n'est pas en un jour, que je suis arrivé à acquérir cette certitude. Il y a plus d'un an que je poursuis à cet égard l'enquête la plus rigoureuse.

Je l'ai entreprise, un jour, sur un incident qu'avait mis mon attention en éveil : j'ai rencontré une piste où je me suis engagé avec toute l'ardeur et toute la conscience dont je suis capable. Et, après des recherches, pleines de confiance, après de longues, patientes et émotionnantes recherches, j'ai acquis enfin, en juillet dernier, la certitude de l'innocence de Dreyfus.

— Mais sur quoi basez-vous ?...

— Je ne peux pas, je ne dois pas actuellement le dire. Je ne dois pas le dire, en tout cas, dans la forme où l'on m'y convie. J'en veux être seul juge, et nul autre que moi ne connaîtra les éléments de ma conviction jusqu'au moment où ils seront hautement publiés et alors connus de tous.

M. Scheurer-Kestner eut du reste très affirmatif :

« Je sais, déclare-t-il, que le capitaine Dreyfus est innocent, et j'emploierai tout ce que j'ai de force, tout ce que j'ai d'énergie pour arriver à le réhabiliter publiquement et à lui faire rendre justice qui lui est due. »

A l'objection qu'on lui fait en lui demandant pourquoi, ayant cette forte conviction, il reste la réunion de ce qu'il croit être la vérité, il répond :

J'ai été seul juge et seul bon juge de l'heure et du moment d'agir, parce que je n'étais guidé, et que je ne suis encore guidé que par l'intérêt même de l'innocent dont j'ai maintenant la cause en main. Et, au lieu de se demander pour quels motifs j'ai attendu, on devrait se dire que ces motifs doivent être bien puissants pour qu'en effet je me sois cru obligé d'attendre.

M. Scheurer-Kestner n'attendra pourtant pas plus longtemps. Il a résolu, nous l'avons dit, de saisir les ministres compétents. Jusqu'à ce qu'il les ait vus, il s'impose l'obligation de ne rien dire, de ne rien communiquer à personne.

Rien ne me fera départir de cette réserve. Je ne veux même pas démentir directement tout *ce qui se dit d'extraordinaire* à ce sujet : l'histoire, par excusule, du dossier qu'un membre du gouvernement aurait voulu me communiquer et dont j'aurais refusé de prendre connaissance. Comme si je n'usse pas accepté avec empressement une pareille offre si elle m'eût été faite !...

Il y a aussi l'histoire d'« un homme de paille » qui serait la tout prêt pour endosser le prétendu crime de Dreyfus... Quelles absurdes légendes et comme les gens qui les répandent me connaissent peu ! Il n'y a pas d'homme de paille, il n'y a personne qui « ait pu dire avec » Ce n'est là que des inventions et c'est la vérité que quant à moi, j'apporte à qui de droit ! »

Dans les couloirs de la Chambre

Paris, 30 octobre. — Aujourd'hui c'est le vide dans les couloirs. Les députés ont entendu profiter des quelques jours de congé qu'ils se sont si généreusement octroyés.

Il est toujours un peu question de l'affaire Dreyfus. Mais la grosse émotion du premier moment s'est calmée.

Les impressions que nous notions hier, n'ont pas varié et le sentiment général, est de plus en plus que M. Scheurer-Kestner a été circonvenu et qu'il lui sera bien difficile de sortir de cette aventure où il se trouve aussi imprudemment engagé.

Mais quoi qu'il en soit, c'est de l'avis de tous un devoir inférieur pour lui que de parler et de parler sans plus tarder.

On ne comprendrait pas dans le pays qu'il persistât à se décider plus longtemps.

Nous ne recueillerons pas les bruits multiples et divers qui continuent à circuler. Mais nous avons rencontré cette après-midi, un sénateur qui jouit d'une grande influence au Luxembourg, et qui nous a nettement déclaré que l'attitude de M. Scheurer-Kestner est sévèrement jugée par ses collègues et qu'il n'est pas impossible qu'il soit mis en demeure de produire les preuves.

Incident probable à la Chambre

Paris, 30 octobre. — Du *Courrier du Soir* :

D'après les dispositions qui se manifestent dans les divers groupes de la Chambre et de certaines indications qu'il nous a été permis de recueillir dans les couloirs, il est à prévoir qu'un incident sera soulevé, jeudi prochain, à propos de l'exhumation de l'affaire Dreyfus.

BRUIT D'UNE ENTREVUE avec le général Billot

Le bruit a couru cet après-midi dans les couloirs que M. Scheurer-Kestner aurait eu dans la journée une entrevue avec le ministre de la guerre au sujet de l'affaire Dreyfus.

Au ministère de la guerre on nous déclare ce soir ne pouvoir donner aucun renseignement à ce sujet.

Au ministère de l'intérieur, on déclare ne pouvoir confirmer ni démentir la nouvelle.

La voie à suivre

C'est par la voie légale que M. Scheurer-Kestner entend poursuivre la révision du procès de Dreyfus.

Voici donc les formalités auxquelles l'honorable sénateur aura à se soumettre et qui sont prévues par la loi récemment votée sur les erreurs judiciaires.

Cette loi ordonne qu'une demande de révision soit basée sur des présomptions sérieuses. Ces demandes doivent être adressées au garde des sceaux qui après examen les soumet au Conseil des ministres, lequel décide s'il y a lieu d'appliquer la loi, c'est-à-dire de renvoyer les dossiers à l'examen de la commission spéciale instituée par la loi même des erreurs judiciaires.

Le conseil prononce le renvoi à la commission spéciale. Celle-ci prend connaissance des pièces matérielles sur lesquelles la demande est basée et émet son opinion qui est alors contrôlée par la Chambre de la Cour de cassation.

Une lettre de M. Hadamard

M. Georges Hadamard nous adresse une lettre dont nous publions le passage suivant à titre de document.

Il y a trois ans que j'ai, en effet, fait une démarche auprès de M. Georges Berry pour lui demander de s'opposer à ce que le lieutenant qui les fils du Salut seraient désormais mis loin du transportation sit un effet rétroactif.

Mais contrairement aux assertions de M Georges Berry, M. Léon Dreyfus, père du capitaine Dreyfus, qui m'accompagnait à cette visite est Français, et il a fait, comme il est fidèle de le constater, son service militaire en France.

J'ajoute d'ailleurs que tous les frères du capitaine Dreyfus sans exception ont servi dans l'armée française et que par conséquent aucun d'eux n'est officier allemand.

Je ne pouvais laisser de pareilles légendes s'accréditer, et comptant sur votre impartialité pour publier ma rectification, recevez, etc.

Signé : P. HADAMARD.

DÉPART DE M. LÉPINE

Retour de M. Cambon

Marseille, 30 octobre. — M. Lépine, gouverneur général de l'Algérie, arrivé ce matin, à 6 heures 25, à Marseille, est parti pour Alger avec Mme Lépine et ses quatre enfants, par le paquebot *Général-Chanzy*, courrier d'Alger, de la compagnie transatlantique.

Le paquebot avait arboré son grand pavois, ainsi que tous les bâtiments de la Compagnie stationnés dans le port. Le pavillon du gouverneur général avait été hissé au mât de misaine.

Alger, 30 octobre. — M. Cambon, accompagné de Mme Cambon, est parti aujourd'hui à *midi, à bord de la Ville de Rome, pour Marseille et Paris*. Parmi les personnes venues le saluer, citons le préfet d'Alger, les généraux, un grand nombre d'officiers, M. Livinhac, supérieur des Pères Blancs, le supérieur de la Trappe de Staouéli, plusieurs chefs indigènes, etc., etc.

Les grands mughtis des deux rites ont dit au nom des Musulmans : « Nous vous faisons nos adieux. La population indigène gardera un souvenir impérissable de l'homme qui fut pour elle un bienfaiteur. *Nos vœux vous accompagneront* toujours.

Le docteur Laporte

Paris, 30 octobre. — Le docteur Laporte s'est rendu seulement aujourd'hui au greffe du tribunal correctionnel pour y faire *appel* du jugement qui le condamne à trois mois de prison, *avec la loi de sursis*.

Fin de la grève des ardoisiers

Angers, 30 octobre. — La grève est terminée. Ce matin, sur toutes les carrières de la commission des ardoisières, les ouvriers d'abord sont descendus en masse, et les fendeurs se sont également présentés en très grand nombre. *Ils attendent seulement pour travailler* que la pierre leur soit montée en quantité suffisante.

Une fumisterie

Paris, 30 octobre. — Hier soir, vers 11 heures et demie, des gardiens de la paix ont trouvé contre la porte-cochère de l'hôtel Lebaudy, place Vendôme, 20, une *boîte de forme rectangulaire*.

Cette boîte a été portée au laboratoire municipal, où M. Girard l'a ouverte ce matin.

Elle renfermait un peu de poudre et cinq poupées portant chacune un des prénoms de membres de la famille Lebaudy ; Paul, Jacques, Robert ; la quatrième était décorée du nom de Mlle Marsy, de la Comédie-Française. La cinquième poupée, enfin, qui était au nom de Mme veuve Lebaudy, avait été « enveloppée » ; elle portait une épingle à la hauteur du cœur.

On a *trouvé en outre* dans la boîte une blague à tabac en caoutchouc, en forme de tête de mort et portant cette inscription : A bas les rentes !

L'engin était inoffensif; néanmoins le service de sûreté recherchera l'auteur de cette vilaine plaisanterie.

LES AMOURS TRAGIQUES

Amoureux de la fille du patron

Paris, 30 octobre. — Il y a six mois environ, M. B..., directeur d'un magasin de nouveautés du quartier Bonne-Nouvelle, prenait comme employé un jeune homme de seize ans, Charles R..., qui lui avait été chaudement recommandé *par un ami. Très content de son employé*, M. B... l'invitait *tous les dimanches à dîner* lui.

Charles R... *fit ainsi connaissance de la fille* du patron, une jolie brune du même âge que lui, dont il devint *perdument* amoureux.

Hier, profitant d'un instant où son patron se trouvait seul, il l'aborda :

— J'aime votre fille, lui dit-il : elle m'aime aussi, et, d'accord avec elle, je viens vous demander sa main.

M. B... stupéfait en entendant cette déclaration, adressa des reproches très vifs à son employé, l'accusant d'avoir abusé de sa confiance en *faisant la cour à sa fille*.

— Malgré l'intérêt que je vous porte, lui dit-il, je ne puis plus vous garder chez moi et je vais écrire à vos parents de vous faire revenir chez eux.

Charles R... désespéré, rentra chez lui et écrivit à son patron une lettre que celui-ci a reçue ce matin, et dans laquelle le pauvre amoureux lui annonçait, que ne pouvant vivre loin de celle qu'il aimait, il préférait se tuer.

M. B... se rendit aussitôt chez son employé, *dans un hôtel de la rue Vaugirard*. Il n'était pas sorti ; on ouvrit sa porte et on le trouva mort sur son lit. Il s'était logé une balle de revolver dans la tête.

Tentative d'assassinat sur un prêtre

Paris, 30. — M. Bastid, juge d'instruction, s'est rendu, hier après-midi, avenue des Gobelins, au domicile de l'abbé Ménard, vicaire de l'église Saint-Médard, et il a pu recevoir la déposition de la victime de Mlle Pépé.

Cette dernière est toujours tenue en observation par M. Garnier, médecin-légiste, attaché tout spécialement à l'infirmerie spéciale du dépôt.

LE TUEUR DE BERGERS

Belley, 30 octobre. — Le juge continue à travailler au dépouillement et à l'expédition de la correspondance avec les nombreux parquets qui lui écrivent.

Parmi les lettres que M. Fourquet a reçues, quelques-unes renferment des insultes et des menaces.

La conviction du juge est que Vacher est un anarchiste. Il est révolutionnaire et commet de crimes d'un attentat sur un des détenus et son gardiens. L'interrogatoire sera repris mardi.

NOUVELLES ETRANGÈRES

La piraterie au Maroc

Tanger, 30 octobre. — Une note envoyée au gouvernement du Maroc, par les représentants italiens et portugais pour se plaindre des pirates du Riss est conçue en termes très-rigoureux.

Cette note accorde trois jours au gouvernement pour donner sa réponse.

Quelques-uns des représentants européens d'ici sont, dit-on en faveur d'une action combinée afin de punir les pirates auxquels que les prisonniers seront libérés.